

**« L’invitation » Programme financier 2022-2023  
Appui financier pour les Festivals et Évènements  
Ministère du Tourism, du Patrimoine et de la Culture**

**Objectif**

Le Programme de financement « L’invitation » appuie les nouveaux festivals et événements et/ou ceux qui améliorent leur expérience dans le but d’attirer plus de visiteurs.

**Admissibilité**

Le demandeur doit fournir une liste des membres du conseil d’administration ainsi qu’une copie des règlements administratifs ou des lettres de constitution. Les collectivités et les organisations des Premières Nations doivent fournir une lettre d’appui de leur administration ou de leur conseil de bande, ainsi que des lettres de constitution.

Tous les organismes et entreprises touristiques qui présentent une demande de financement doivent être dans une situation financière saine et n’avoir aucune obligation envers le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

**Dates limites**

L’approbation des demandes et du financement des projets se poursuivra jusqu’à ce que les fonds du programme aient été entièrement engagés pour l’exercice financier en question.

**Coûts du projet**

<b>Admissibles :</b>	<b>Non admissibles :</b>
<p>Le Festival ou l’Évènement doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un impact économique mesurable ;</li> <li>• Fonctionner avec un conseil d’administration ou Conseil de bande avec une bonne gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais bancaires et financiers</li> <li>• Financement d’un déficit</li> <li>• Remboursement de dettes</li> <li>• Montant de la TVH remboursable</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontrer que le projet est directement aligné sur les objectifs de la stratégie « L'invitation »; <a href="#">vision-strategique.pdf (gnb.ca)</a></li> <li>• Travailler en collaboration pour refléter l'image de marque de la région et celle du tourisme Nouveau-Brunswick; marque destination du Nouveau-Brunswick – Information sur l'industrie touristique <a href="#">vision-strategique.pdf (gnb.ca)</a></li> <li>• Travailler en collaboration avec les exploitants d'entreprises touristiques de la région;</li> <li>• Innover / améliorer / élever la barre sur son offre actuelle ou être une nouvelle offre.</li> <li>• S'assurer que tous les coûts admissibles du projet sont engagés entre la date de la demande et le 31 mars du même exercice financier;</li> </ul>	
--	--

### Niveau d'investissement

Le programme couvrira jusqu'à 75 % des coûts admissibles – jusqu'à concurrence de 25 000 \$ – le reste étant payé par le demandeur et d'autres sources.

Le premier versement sera remis aux demandeurs une fois que le projet est approuvé. Le montant maximum du premier versement ne pourra dépasser 75% du montant maximum éligible.

Le deuxième versement des fonds sera remis à la fin du projet à la présentation d'un rapport final et des documents financiers à l'appui au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'exercice financier où le financement a été approuvé.

### Information standard

Les communications relatives aux projets approuvés doivent être approuvées par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. TPC se réserve le droit de rendre publique la liste des projets retenus après l'examen des demandes.

### Processus de demande

Préparer une proposition détaillée contenant l'information requise indiquée ci-dessous et la soumettre à l'adresse courriel suivante : [subventionfestivalgrant@gnb.ca](mailto:subventionfestivalgrant@gnb.ca)

Les projets sont évalués en fonction des critères. Dans un document distinct, préparez une proposition présentant l'information requise dans cinq sections aux fins d'évaluation :

1. Fournir les informations et coordonnées du demandeur
2. Décrire le projet
3. Expliquer l'impact économique et la réussite du projet; veuillez vous référer à l'application afin d'expliquer vos démarches.
4. Présenter le budget associé à cette demande
5. Partager la stratégie marketing de votre évènement ou festival

### **Demandes retenues**

Les demandeurs retenus recevront une lettre d'offre officielle énonçant les conditions qui s'appliquent à la contribution financière. La décision officielle prise relativement à la demande sera communiquée par écrit au demandeur.

La préférence sera accordée aux festivals et événements qui auront lieu durant la saison intermédiaire, qui comblent un besoin en région et qui célèbrent les cultures.

### **Coordonnées**

Pour en savoir plus sur le programme, veuillez communiquer avec la personne suivante : [subventionfestivalgrant@gnb.ca](mailto:subventionfestivalgrant@gnb.ca)